

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération : 17Vote 17
Pour 17
Contre 0
Abstention 0

Séance du 13 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le treize juin,
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, MORELLI, PAOLINI, BENVENUTI, et Mesdames SEBASTIANI, ROVERE, GUARDINI, SCOTTO, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI.

Procuration : Mr HLUSICKA à PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr PAOLINI, Mr SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL et Mr POLI à PONZEVERA.

DATE DE LA
CONVOCAATION
10/06/2024DATE AFFICHAGE
14/06/2024

Absent : Mme BEGNIS, Mr PANZA,

Monsieur MORELLI a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :**LOCATION DE BATEAU DU PORT DE PLAISANCE DE ST FLORENT AU DU PORT DE TOGA BASTIA**

Le Maire expose au Conseil qu'à la suite de l'affaissement et de l'écroulement de ses pontons, le Port de Toga rencontre des difficultés.

Le Directeur du port de Plaisance de Saint Florent propose de leur louer un des navires semi rigides, inutilisé actuellement, pour une durée de dix-huit mois, afin de leur permettre de continuer l'exploitation du Port et le transport des plaisanciers en toute sécurité

Le Maire propose d'ajouter à la régie, le produit suivant :

- Location de navire, au prix de 800 euros HT mensuel

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la location du navire au Port de Toga .
- **DIT** que la « location de navire » sera ajouté dans les produits encaissés dans la régie de recette du port de plaisance.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afin de mener à bien cette location.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.